



Spécial élections municipales du 15 mars 2020



Les élections municipales de dimanche vont se dérouler dans le contexte particulier de l'épidémie de coronavirus. Pour que chacun·e puisse exercer son droit de vote dans les meilleures conditions, nous mettrons en place les mesures de prévention suivantes :

- Obligation de se désinfecter les mains avec le gel mis à disposition avant d'entrer dans le bureau de vote.
- Limitation à deux électrices ou électeurs maximum présent·e·s simultanément dans le bureau de vote.
- Chacun·e présentera sa pièce d'identité et sa carte électorale en annonçant le numéro d'ordre qui figure sur cette dernière (il s'agit du numéro d'ordre d'inscription sur la liste électorale). L'assesseur ne prendra donc pas la carte en main.
- Prière de se munir de son propre stylo à bille noir pour l'émarginement du registre. Le prêt de stylo sera prohibé.
- La sortie s'effectuera par la porte vitrée à l'arrière de la mairie pour éviter les croisements de personnes. Avec la possibilité de se désinfecter à nouveau les mains cela permettra en outre de bien ventiler le local.



Et bien entendu toujours penser à

- ne pas se serrer la main ni s'embrasser ;
- garder une distance de sécurité de 1m50 entre les personnes ;
- éternuer dans son coude.

Merci de votre compréhension.